



Zones humides de l'arrière dune du pays de Born



Edito



La mise en place de la démarche Natura 2000 sur un territoire ne constitue pas seulement une réponse aux directives européennes. Elle permet également de comprendre le fonctionnement du site désigné et les dysfonctionnements qui sont présents et qui le menacent.

Etablie avec les différents acteurs du territoire, cette démarche peut aboutir à un important projet de connaissances sur la faune, la flore, les milieux mais aussi des activités humaines.

C'est notamment ce qui nous importe, à la communauté de communes des Grands Lacs où on s'attache à l'obtention d'un **document opérationnel**, qui soit le plus fin possible.

Pour ce faire, durant l'année 2012, un important travail de concertation et de communication pour la définition de l'état des lieux socio-économique et écologique a été mené sur les différentes communes concernées par le projet. Plus d'une dizaine de réunions et des groupes de travail ont été effectués pour bien appréhender les enjeux

socio-économiques du territoire. Cette étape a été validée par le comité de pilotage (COPIL) du 28 juin 2013.

Désormais, une phase importante de **concertation** va se mettre en place pour la définition des objectifs et la mise en place des mesures. Après avoir synthétisé les données sociales, économiques et écologiques, étudié les enjeux et les interactions, il faudra effectivement que l'on fixe, pour ce site atypique, les objectifs de conservation, intégrés dans une démarche de développement durable.

Comme d'habitude, cette étape sera menée en totale transparence et en concertation avec tous les acteurs locaux : élus, chasseurs, pêcheurs, militaires, prestataires de loisirs, etc.... Toutes personnes volontaires se souciant de l'avenir des zones humides de l'arrière dune du pays de Born sont d'ailleurs les bienvenues.

Philippe ALIOTTI, Président du COPIL

La concertation, quel intérêt ?

L'intérêt de la démarche Natura 2000 réside dans le **principe de concertation**, à la base de son fonctionnement. Dès le départ, tous les acteurs du territoire sont impliqués : institutions (collectivités territoriales, organismes consulaires,...), fédérations et associations utilisatrices des lieux (chasse, pêche, randonnée,...) et professionnels. Leur connaissance du terrain et des espèces confère à ces personnes un **rôle primordial** dans la mise en place d'un programme de protection des espèces et des habitats qui ne viendrait pas léser leur activité. Ainsi, les mesures de conservation de la biodiversité prises dans le cadre de la démarche Natura 2000 reposeront sur l'engagement de chacun, selon les moyens dont il dispose.

Bilan de la concertation

De nombreuses réunions

Un important travail de concertation et de communication a été mené durant la première année d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB). En effet, pour faire connaître la démarche aux yeux de tous, cinq réunions publiques ont été organisées. Puis, des groupes de travail ont été constitués au sein des communes concernées. Ces groupes avaient deux objectifs : présenter la démarche Natura 2000 et comprendre les enjeux communaux. Le même travail s'est ensuite mis en place pour les différentes activités humaines : la chasse et la pêche, la sylviculture, l'agriculture, le tourisme, les activités militaires et les activités industrielles.

Ces différentes rencontres avec les acteurs locaux ont permis de **bien appréhender les enjeux socio-économiques** du territoire.

Ce travail de concertation ne s'achève pas là, et doit se poursuivre durant toute l'élaboration du DOCOB, réunions publiques, rencontres avec les usagers sont encore à mettre en place

Journée Mondiale des Zones Humides

Rendez-vous incontournable autour de ces milieux atypiques, la Journée Mondiale des Zones Humides est célébrée chaque année le **2 février**. Sur le territoire, les acteurs gestionnaires de milieux humides ont souhaité se réunir afin de faire connaître les spécificités de ces zones.

Trois animations étaient proposées au public : **conférence, forum et visite**.

Pour ceux qui auraient manqué la journée, le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !



Forum des acteurs, salle de la Rotonde à Mimizan

Que révèle l'état des lieux ?

Des utilisateurs variés et nombreux

Le site Natura 2000 couvre près de 15 000 hectares, un vaste territoire forcément utilisé par les activités économiques, sociales et de loisirs. Ces activités sont susceptibles d'avoir une influence positive ou négative sur les espèces et les milieux, il faut donc les étudier de façon approfondie.

Les activités économiques :

On dénombre plusieurs activités économiques sur le territoire. Toutefois, deux d'entre elles sortent du lot : la **sylviculture** et le **tourisme**. Situé au cœur du massif forestier landais, le site est intimement lié aux travaux de sylviculture, et à la gestion et protection de la forêt. Quant au tourisme, il est lui aussi prépondérant sur le territoire. Les communes concernées par la démarche bénéficient effectivement d'une attractivité importante du fait de leur localisation littorale. La naturalité des paysages, les longues plages de sable blanc, et la présence des grandes étendues d'eau territoriales favorisent l'attractivité touristique. Moins nombreuses ou éloignées du site, les autres activités telles que l'agriculture, la pisciculture, l'industrie ou les activités militaires sont également présentes sur le territoire.

Les activités sociales :

Les activités de chasse et de pêche sont omniprésentes sur le territoire. Leurs différentes **compétences** (gestion, entretien, découverte), et leur **diversité** (chasse à la tonne ou en palombière, pêche aux carnassiers ou à la truite) leur permettent d'évoluer sur les différents milieux : les lacs, les rivières,... Sur le secteur, les chasseurs et les pêcheurs, associations locales (telles que l'A.C.G.E.L.B.) ou fédérations départementales, sont des acteurs incontournables qui participent à la réhabilitation des zones humides et contribuent à la conservation et au développement des espèces rares.

Les activités de loisirs :

Le site Natura 2000 et ses vastes espaces attirent différentes activités de loisirs. Nautiques, terrestres et même aériennes, ces activités individuelles, ou en groupe, sont très nombreuses et se partagent l'espace. Les **sports de nature** et les **manifestations sportives** sont également en voie de développement sur ce territoire.

Une richesse écologique importante

Le diagnostic écologique fait état de la présence de **28 habitats** relevant de la Directive Habitat, faune, flore. La plupart de ces milieux sont intimement liés aux milieux aquatiques : lacs, étangs, rivières et courants. Six de ces milieux sont identifiés comme ayant un enjeu de conservation **MAJEUR** :

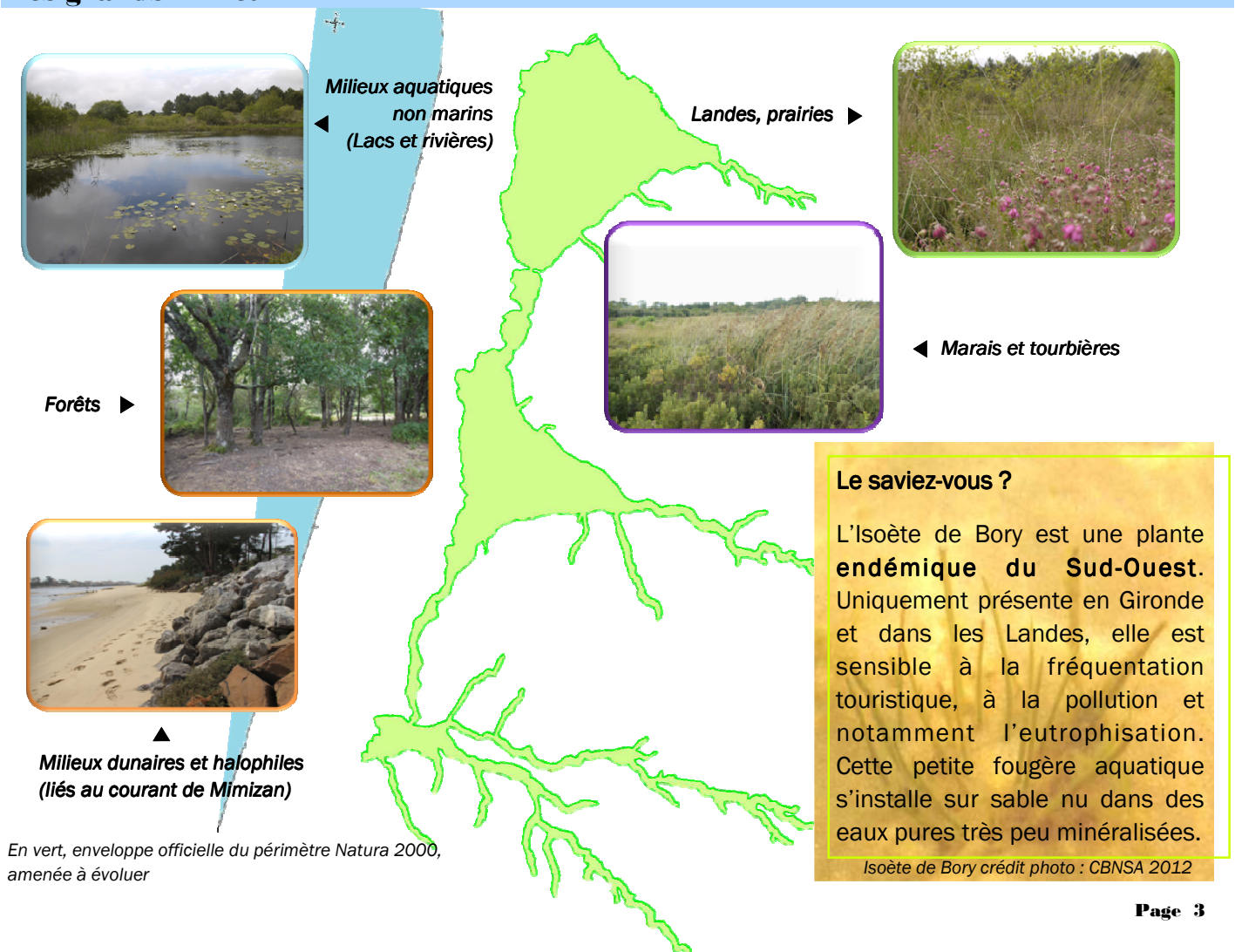
- deux habitats liés aux **eaux oligotrophes** (de qualité supérieure) à **mésotrophes** dont les végétations correspondent à des groupements à Isoète ou à Littorelle (habitats 3110 et 3120),
- la **Lande humide atlantique à Bruyère à quatre angles et Bruyère ciliée** qui se développe sur sols humides à tourbeux,
- les **milieux marécageux** tels que les tremblants à Trèfle d'eau (notamment situés sur les marais de la Taffarde et d'Aureilhan) et les cladiaies (habitat essentiellement composé de Marisque, *Cladium mariscus*) que l'on trouve ponctuellement en rive Est de l'étang de Parentis-Biscarrosse et sur le marais de Laoudie.

Les autres habitats et espèces recensés font également l'objet d'**enjeux de conservation**, ils sont présentés et synthétisés dans des fiches habitats et espèces. N'hésitez pas à les demander à l'opérateur Natura 2000.

De **nombreuses espèces** ont également été inventoriées sur le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born. Mammifères, insectes, poissons, reptiles, et végétaux sont présents sur le territoire. Différentes espèces sont notamment protégées au titre de la Directive Habitat, faune, flore, mais aussi au niveau national (Lobélie de Dortmann, la Littorelle à une fleur,...). De plus, d'autres animaux et végétaux ont un intérêt patrimonial : l'Anguille, le Gomphe semblable, libellule déterminante pour la région. Parmi ces espèces, sept ont un enjeu **MAJEUR** :

- la **Leucorrhine à gros thorax**, petite libellule vivant dans les eaux pures des lagunes,
- **trois chauves-souris** : le Grand rhinolophe, la Barbastelle, et la Grande noctule prospectant les milieux boisés et ouverts,
- le Vison d'Europe, petit mammifère aquatique,
- deux plantes pionnières : **l'Isoète de Bory** et le **Faux cresson de Thore**, ombellifère des marais.

Les grands milieux



Calendrier et suite de la démarche

	2013				2014					
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Communication										
Concertation (groupe de travail)										
Définition des objectifs										
Mesures et outils Catalogue d'actions										
Montage financier										
Rédaction du DOCOB										

De la définition des objectifs au choix des actions ...

L'état des lieux, composé du diagnostic socio-économique et du diagnostic écologique a permis de révéler les éléments suivants :

- les **enjeux des activités humaines** et leurs impacts (bénéfiques ou néfastes, forts ou faibles) sur les milieux et espèces,
- l'**enjeu de conservation** des milieux et des espèces, et la valeur du site pour certains d'entre eux.

A partir de ces éléments, il va falloir définir les **objectifs** du site, et proposer les mesures qui permettront de répondre à ce que l'on se sera fixé. Pour ce faire, plusieurs **groupes de travail** seront constitués autour des grands milieux identifiés dans les diagnostics. Ces groupes seront composés d'une vingtaine de personnes déjà impliquées dans la vie du site.

La présence des acteurs du territoire directement concernés, et connaissant parfaitement le site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, est **nécessaire**. Cela permet effectivement de choisir des objectifs adaptés au territoire, objectifs appelés opérationnels. Ceux-ci seront ensuite déclinés dans des actions spécifiques, elles aussi choisies en fonction des pratiques locales.

... du choix des actions à la mise en application

Synthétisées dans des fiches, ces actions seront décrites en précisant les **moyens techniques et humains** à mettre en œuvre. Puis, elles seront budgétisées et proposées aux volontaires (collectivités, ayant droits : forestiers, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, prestataires de tourisme,...) par le biais de **contrats** ou au travers de la **charte**.



Des exemples d'actions menées sur d'autres sites Natura 2000 similaires :

Restauration de la lande humide par brûlage dirigé, surveillance et limitation des foyers de développement d'espèces invasives, mise en place d'opération de sensibilisation,...

Grande jussie (Ludwigia grandiflora)

Contacts et liens internet

Communauté des communes des Grands Lacs

136 rue Jules Ferry - B.P. 64
40160 Parentis-en-Born CEDEX

Chargée de mission : Claire BETBEDER

Tel : 05 58 78 37 81

natura2000@cdc-grands-lacs.fr

DDTM des Landes

Gilbert TAROZZI

Tel : 05 58 51 30 14

DREAL Aquitaine

Service Patrimoine, ressource, eau
et biodiversité

Tel : 05 56 24 88 22

Portail Natura 2000

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Commission européenne

http://ec.europa.eu/environment/nature/index_en.htm

